



# CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu

Date de convocation : 29 décembre 2020	Date de tenue : jeudi 7 janvier 2021	
Heure de convocation : 19h30	Heure d'ouverture constatée : 19h35	
Lieu : salle des fêtes (en raison du contexte sanitaire) avec un public limité à 5 personnes		

## • Présents:

Monsieur Daniel BONDIER – Maire / Monsieur Eddy LACROIX – 1er adjoint au Maire / Madame Anne-Marie ANSTETT – 2ème adjointe au Maire / Madame Marie-Odile RAMELET – 3ème adjointe au Maire / Monsieur Michel NABOT – Conseiller municipal délégué / Monsieur David BLANC / Monsieur Jean Philippe CURNILLON / Madame Anne-Laure LAGRANGE / Monsieur Christian MESSAGER / Madame Valérie MORAND / Monsieur Bruno MULLIEZ / Madame Frédérique VUILLOT – conseillers municipaux

### • Absents excusés :

Madame Amandine GAGNEUX – conseillère municipale – pouvoir est donné à Monsieur Eddy LACROIX – 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

# Absents :

Madame Anne-Laure LAGRANGE – conseillère municipale Monsieur Michel PERRIN – conseiller municipal

## • Secrétaire de séance :

Monsieur Eddy LACROIX - 1er adjoint au Maire

\_\_\_\_\_

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire** – **Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal et propose aux élus l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant des demandes de subventions pour des projets d'investissement à venir et en réflexion dans le cadre des plans de relance national et départemental.

## I. Validation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 :

**Monsieur le Maire** présente le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2020. Ledit compte-rendu est *ADOPTÉ* à l'*UNANIMITÉ* des élus présents.

#### II. Recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que suite à la démission de Madame Amandine BUÉ en fin d'année 2020 ; une procédure de recrutement a été lancée. Dans le temps imparti au dépôt des candidatures, cinq postulantes ont ainsi été reçues en mairie courant décembre 2020 par un jury composé du Maire et de ses adjoints : deux secrétaires de mairie expérimentées, deux secrétaires en cours de formation au CNFPT et une secrétaire médico-sociale.

Un système de points attribués à chaque postulante a permis au jury d'établir un classement à l'issue des entretiens. Deux postulantes se sont vues attribuer le même nombre de points ; la voix du Maire fut donc prépondérante.

Madame Nathalie INSELIN – actuelle secrétaire de mairie au sein des communes de Lombard, Fontainebrux, Chemenot et Darbonnay ainsi que pour le compte de deux syndicats intercommunaux : S.I.A. du Bassin de la Brenne et S.I. Maternelle et primaire de Lombard – a donc été retenue par le jury. Actuellement secrétaire de mairie au sein du service partagé de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille pour la majorité des communes au sein desquelles elle exerce ses fonctions (à l'exception de Darbonnay), Madame Nathalie INSELIN le quitterait si le choix du jury est validé par les élus municipaux. A noter qu'elle a pour projet de conserver les heures de secrétariat de mairie à Darbonnay ainsi que celles effectuées dans les deux syndicats intercommunaux, ce qui représenterait un temps plein en terme de durée de travail puisque 28h00 seraient effectuées pour le compte de la commune de Plainoiseau.

Il est envisagé une prise de poste au 1<sup>er</sup> février 2021 puisque **Madame Nathalie INSELIN** – titulaire de la Fonction Publique Territoriale en qualité d'adjoint administratif principal de 1ère classe de catégorie C – doit bénéficier d'un accord de mutation de par son employeur actuel, la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. Dans l'attente, des heures de vacation seront effectuées durant le mois de janvier 2021 pour le traitement des dossiers urgents.

**Monsieur le Maire** propose deux délibérations aux élus municipaux : une portant sur la demande de paiement d'heures de vacation réalisées au mois de janvier 2021 et une seconde portant sur le recrutement de **Madame Nathalie INSELIN** en qualité de secrétaire de mairie de la commune de Plainoiseau à partir du 1<sup>er</sup> février 2021 à raison de 28h00 hebdomadaires.

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, à l'**UNANIMITÉ**, les élus municipaux présents donnent leur **ACCORD** pour le paiement des heures de vacation effectuées du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021 par Madame Nathalie INSELIN, en qualité de secrétaire de mairie vacataire.

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, à l'**UNANIMITÉ**, les élus municipaux présents **VALIDENT** le choix du jury, composé de Monsieur le Maire et de ses Adjoints, de procéder au recrutement de **Madame Nathalie INSELIN**, en qualité de secrétaire de mairie titulaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, pour un temps de travail hebdomadaire de 28h00.

## III. <u>Demande de subvention de l'école des Métiers de Dijon</u> (21) :

Monsieur le Maire présente une sollicitation financière qui lui est parvenue de la part de l'École des Métiers de Dijon. Cette structure adresse en effet un courrier de façon systématique aux communes au sein desquelles des apprentis sont résidants en l'occurrence, pour Plainoiseau, il s'agit du jeune Paul VUILLOT. L'aide financière demandée par cet établissement d'enseignement privé se base sur deux critères : le nombre d'apprentis originaires de la commune et l'importance démographique de cette dernière. Pour une commune comme Plainoiseau, la demande de subvention s'établit à 230 €uros pour l'année scolaire. Madame Frédérique VUILLOT – conseillère municipale – et mère du jeune Paul VUILLOT – tient à préciser qu'elle découvre cette demande de subvention en direction des communes.

Un débat s'engage au sein des élus municipaux notamment sur le statut de l'école des Métiers et son financement mais également sur le fait qu'apporter un soutien financier à une structure privée risque d'ouvrir la possibilité à d'autres établissements d'enseignement privés, en particulier situés sur notre territoire, d'avoir une démarche similaire.

**Monsieur le Maire** propose d'ajourner la décision des élus pour le prochain conseil municipal du mois de février 2021 et charge **Monsieur Eddy LACROIX** – 1<sup>er</sup> adjoint au Maire – de procéder à une étude approfondie du statut et du financement de cet établissement d'enseignement. **Madame Marie-Odile RAMELET** – 3ème adjointe au Maire – se joindra à lui pour effectuer les recherches.

\_\_\_\_\_

## IV. Projets d'investissements :

Monsieur le Maire informe les élus que les adjoints se sont réunis en réunion de travail récemment dans le but de réfléchir aux différents travaux qu'il conviendrait d'entreprendre sur la commune sur la base d'un plan d'investissement en plusieurs étapes. Des aides financières de l'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), du Département (Dotation de Solidarité des Territoires) en direction des collectivités territoriales ont en effet été décidées dans le cadre de la relance de l'économie française, en lien avec la crise sanitaire qui menace l'investissement à court et moyen terme ainsi que la pérennité des artisans locaux et des petites entreprises.

Monsieur Eddy LACROIX – 1<sup>er</sup> adjoint au Maire – chargé du suivi de ces dossiers – présente les différentes réflexions et pistes d'investissements réfléchies par les adjoints au cours de leur réunion de travail et ainsi soumises au débat et à l'avis des élus.

Il est précisé que ces propositions d'investissement ne sont pas exhaustives d'une part ; elles feront l'objet d'un plan de financement d'autre part. Il est bien précisé, en l'occurrence, qu'en l'absence d'un soutien financier de l'État et / ou de la collectivité départementale ou d'un soutien considéré trop contenu pouvant mettre en difficulté l'équilibre budgétaire des finances de la commune, les élus pourront renoncer à tout ou partie des projets d'investissement présentés. La présentation de ce soir ayant pour but de prendre – ou pas – des délibérations pour déposer des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de ce plan de Relance et non pour valider la réalisation effective du projet présenté.

## 1. Dégrilleur :

C'est un équipement essentiel pour filtrer les matières indésirables présentes dans le lagunage. L'actuel est complètement obsolète et entrave le rendement de la lagune et crée des pollutions de l'environnement.

Le coût estimé d'un nouvel équipement s'élève à 9096 €uros TTC.

Il est proposé aux élus de valider le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, à l'**UNANIMITÉ**, les élus municipaux présents donnent leur **ACCORD** pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour cet équipement.

#### 2. Salle des fêtes

Le bâtiment a été construit au début des années 1990 et, malgré un vieillissement tout à fait correct, des investissements sont à prévoir de façon prioritaire notamment sur le système de chauffage actuel devenu obsolète et même incertain sur le plan de la sécurité, de surcroit particulièrement consommateur en énergie. De façon concomitante, les éclairages intérieurs sont également dégradés et les plaques du plafond ne sont plus produites dans le commerce.

Il est proposé aux élus plusieurs phases dans des projets de travaux d'investissement, partant du principe qu'il convient de fixer des priorités fonction du degré de vétusté.

Il est présenté aux élus la complexité du dossier qui associe à la fois une technique du système de chauffage actuel par plafond chauffant donc avec des plaques spécifiques qu'il est devenu impossible à changer. Il est proposé aux élus de déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation de Solidarité des Territoires − relance. La demande inclura un nouveau système de chauffage par pompe à chaleur et réversible, permettant ainsi de climatiser la salle l'été dont le devis est estimé à 18 065 €uros TTC et le changement du système d'éclairage par mise en place de blocs de leds à hauteur de 4628 €uros TTC.

Il est précisé que le remplacement d'un tel système permettra des économies très importantes au niveau de la facture énergétique.

Madame Anne-Marie ANSTETT – 2ème adjointe au Maire – ouvre le débat sur la nécessité d'associer à cet investissement des occultants de type volets roulants sur les baies vitrées de la salle des fêtes dans le but de faire réduire considérablement la facture énergétique et d'être en cohérence avec l'investissement global. Un

devis complémentaire a été demandé au responsable des services techniques de la commune – **Monsieur Olivier ABELIN**.

Il est proposé aux élus de délibérer sur la demande d'investissement pour le changement du système d'éclairage et de chauffage dans un premier temps puis d'attendre les devis pour les volets afin de se positionner dans un second temps.

**Monsieur le Maire** précise que le sol de la salle des fêtes n'est pas en bonne état non plus et qu'il nécessiterait une réfection globale, la dernière datant de plus de dix ans. Un devis sera établi pour cet élément et sera présenté ultérieurement aux élus.

Un dernier projet d'investissement est présenté aux élus municipaux : la réfection de la façade sud du bâtiment qui est particulièrement dégradée. Un devis a été déjà été établi précisant le coût de la réfection à 1500 €uros. De façon concomitante, **Monsieur le Maire** propose qu'une fresque artistique puisse être apposée sur ladite façade, une fois celle-ci refaite, et ce dans le but de valoriser l'hypercentre historique du village, de poursuivre le marquage culturel important de notre commune et de valoriser la créativité d'une artiste de renommée internationale résidente dans la commune en la personne de **Madame Nathalie NOVI**. L'œuvre est estimée à 9 000 €uros actuellement. Un devis affiné sera communiqué prochainement à **Monsieur le Maire**. Il n'est pas demandé pour le moment aux élus de délibérer sur ce projet en raison de l'absence du devis définitif de l'artiste.

**Monsieur Christian MESSAGER** – conseiller municipal – souhaiterait que l'isolation de la salle des fêtes soit privilégiée, dans un premier temps, par rapport à l'investissement sur la façade du bâtiment.

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, à l'**UNANIMITÉ**, les élus municipaux présents donnent leur **ACCORD** pour le dépôt de deux dossiers de demandes de subventions pour le remplacement du système de chauffage et du système d'éclairage auprès de l'État et du Conseil Départemental du Jura.

#### 3. Bureau du Maire:

Le bureau de Monsieur le Maire présente une isolation phonique parfaitement insuffisante à laquelle il convient de remédier afin de garantir la parfaite confidentialité des échanges qui peuvent s'y tenir.

Un devis a été établi de l'ordre de 1000 €uros qui consistera au changement des portes notamment. Un soutien de l'État a déjà été obtenu par système d'attribution d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, à l'**UNANIMITÉ**, les élus municipaux présents donnent leur **ACCORD** pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour cet équipement auprès du Conseil Départemental du Jura.

## V. Questions et informations diverses :

## 1. Bulletin municipal:

**Mathilde RAMELET,** jeune étudiante en communication, et habitante de la commune, s'est vue proposer de procéder à la conception graphique complète du bulletin municipal à paraître à la fin du mois de janvier. Le travail réalisé est de très grande qualité et a nécessité de nombreuses heures d'investissement. L'avant-projet définitif est présenté aux élus qui saluent, à l'unanimité, le travail effectué.

Monsieur le Maire propose qu'un don exceptionnel de 200 €uros puisse lui être octroyé en reconnaissance du travail effectué alors que Mathilde RAMELET souhaitait concevoir initialement le bulletin municipal de façon bénévole.

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, par **11 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** (**Madame Marie-Odile RAMELET – 3ème adjointe au Maire**), les élus municipaux **DECIDENT** de l'octroi d'un don exceptionnel de 200 €uros à Mathilde RAMELET.

\_\_\_\_\_

# 2. Désignation d'un régisseur suppléant :

Monsieur Michel NABOT – conseiller municipal délégué et régisseur de la salle des fêtes et des associations – informe les élus municipaux qu'il conviendra de procéder à la désignation d'un régisseur suppléant afin de se mettre en conformité avec les exigences légales requises par les services de la Direction des finances publiques.

**Monsieur le Maire** propose qu'un appel à candidature(s) puisse avoir lieu lors de la prochaine réunion du conseil municipal afin de pourvoir à cette désignation.

\_\_\_\_\_

## 3. Journée broyage:

**Madame Anne-Marie ANSTETT** – 2ème adjointe au Maire – informe les élus qu'une nouvelle journée « broyage » aura lieu le samedi 30 janvier 2021, si les conditions sanitaires et météorologiques le permettent. Une information spécifique sera adressée aux habitants via le mailing et un flyer.

\_\_\_\_\_

# 4. Demande d'une administrée - recherche d'un(e) employé(e) de maison :

**Monsieur le Maire** informe les élus que **Madame Emmanuelle DEMONT** – habitante de la commune – a fait passer une annonce en mairie par laquelle elle fait part de sa volonté de recruter un(e) personne pour assurer l'entretien ménager de son habitation. Se faire connaître en mairie le cas échéant qui fera le relais.

\_\_\_\_\_

# L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 20h50

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire

# **Daniel BONDIER**

LACROIX Eddy 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire Secrétaire de séance	ANSTETT Anne-Marie 2 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	RAMELET Marie-Odile 3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire
NABOT Michel	BLANC David	CURNILLON Jean-Philippe
Conseiller municipal délégué	Conseiller municipal	Conseiller municipal
MESSAGER Christian	MORAND Valérie	MULLIEZ Bruno
Conseillère municipale	Conseillère municipale	Conseiller municipal
VUILLOT Frédérique Conseillère municipale		